

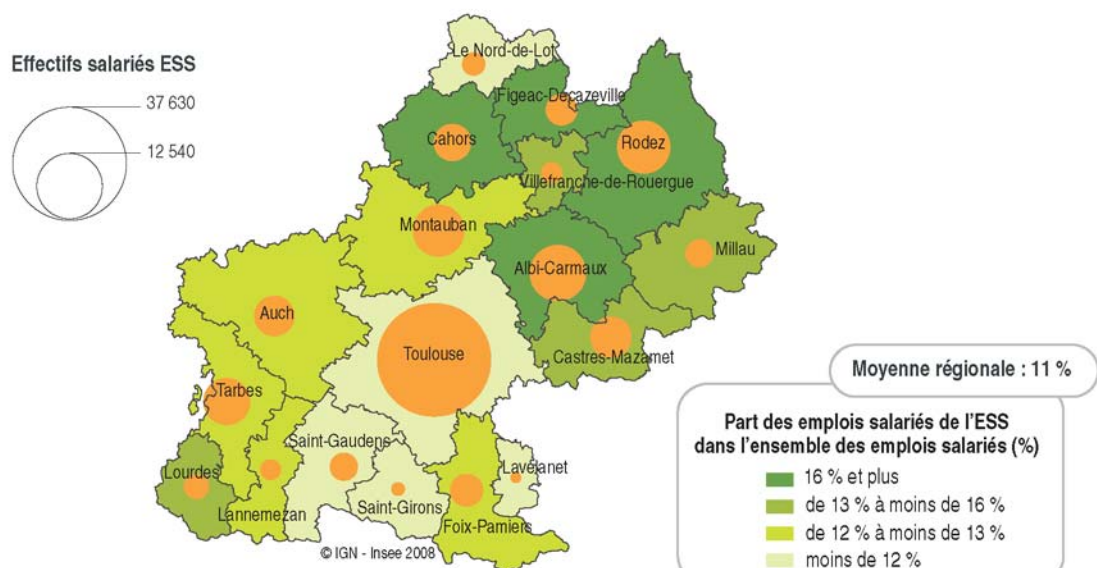


## L'économie sociale et solidaire fortement ancrée dans les territoires de Midi-Pyrénées

En Midi-Pyrénées, l'économie sociale et solidaire compte près de 11 000 établissements employeurs et 100 000 salariés en 2005, soit 11 % de l'emploi salarié régional. Ces emplois sont mieux répartis sur le territoire que le reste de l'économie et leur poids est souvent élevé en milieu rural. Constituée en grande majorité par les associations, l'économie sociale et solidaire répond à quelques caractéristiques structurelles : plus de femmes que d'hommes, peu de jeunes et beaucoup d'emplois occasionnels.

### Une densité de l'économie sociale et solidaire plus marquée au nord de la région

Effectifs salariés de l'ESS et poids dans l'économie des zones d'emploi au 31 décembre 2005



Odile Ruhlmann

**L'**économie sociale et solidaire (ESS) se définit comme l'ensemble des coopératives, mutuelles, associations et fondations. Fin 2005, elle compte près de 11 000 établissements employeurs et 99 300 salariés en Midi-Pyrénées, soit 11 % des salariés de la région, hors agriculture. Sur la décennie 1995 à 2005, le nombre de salariés de l'ESS a progressé de 1,85 % en moyenne par an, soit un peu moins que la moyenne de l'ensemble de l'économie régionale (1,95 % par an, hors agriculture).

### Un ancrage territorial marqué

La quasi-totalité (97 %) des entreprises de l'ESS implantées dans la région ont leur siège social en Midi-Pyrénées. Elles regroupent 92 % des emplois salariés régionaux du secteur. Dans le reste de l'économie, la part des entreprises régionales est également très importante en nombre d'entreprises (95 %), mais beaucoup plus faible en nombre d'emplois : en 2000, plus de 40 % des salariés ne travaillant pas dans l'ESS dépendaient d'un centre de décision (siège social de l'entreprise ou établissement tête de groupe) situé en dehors de la région. Dans l'ESS, les entreprises sont plus petites et donc plus autonomes et moins dépendantes de l'extérieur. De plus, le mode de gouvernance spécifique de l'ESS ancre largement le processus de décision au niveau local malgré l'existence de fédérations nationales ou de groupes coopératifs. Comme

par ailleurs leurs activités sont très liées à la population résidente, avec un champ d'action géographique souvent assez limité, cette partie de l'économie paraît moins vulnérable aux aléas conjoncturels. Elle n'est pas concernée par les risques de délocalisation.

### L'ESS facteur de cohésion territoriale

Les emplois salariés de l'ESS sont mieux répartis sur le territoire que ceux du reste de l'économie. Ainsi, la commune de Toulouse, qui polarise 15 % de la population régionale, rassemble 21 % des salariés de l'ESS, contre 28 % des salariés des autres activités. Le même phénomène s'observe sur les vingt premières communes : concentrant un tiers de la population et 54 % des salariés des autres entreprises, elles ne regroupent que 49 % des salariés de l'ESS. À l'inverse, et même si les emplois de l'ESS sont numériquement plus nombreux en milieu urbain, leur poids dans l'emploi reste très significatif dans les zones les plus rurales (comme les zones d'emploi d'Auch et de Millau), ce qui renforce la cohésion territoriale de l'ESS.

### Forte densité dans les zones d'emploi de Cahors et Rodez

Cependant, la part des effectifs salariés employés par l'ESS dans l'emploi salarié total varie fortement entre les différentes zones d'emploi : elle

va de 5 % dans la zone d'emploi de Lavelanet à 17 % dans celle de Cahors.

D'une manière générale, la part de l'ESS est élevée dans les zones où l'économie résidentielle (commerces et services à la population) est développée. C'est le cas des zones d'emploi de Lourdes, Albi-Carmaux, Cahors et à un degré moindre de celles de Figeac-Decazeville et Rodez. Ces cinq zones présentent également les plus fortes densités des emplois de l'ESS par habitant, Cahors et Rodez en tête : plus de 440 salariés de l'ESS pour 10 000 habitants. Les coopératives et les mutuelles sont plus présentes qu'ailleurs à Rodez, Cahors et Albi-Carmaux ; elles participent à hauteur d'au moins 4 % à l'emploi salarié de la zone contre 1,5 % pour l'ensemble de la région. Dans les cinq zones, le tissu associatif est développé, en particulier dans le domaine social, avec des variantes d'activité prédominante : accueil des personnes âgées pour Rodez, aide à domicile pour Albi-Carmaux, Figeac-Decazeville et Cahors, accueil des personnes handicapées pour Lourdes.

### Un poids beaucoup plus faible à Lavelanet

À l'inverse, dans les zones d'emploi de Lavelanet et Saint-Girons, la densité de l'ESS par habitant est particulièrement faible : moins de 200 salariés pour 10 000 habitants. Contrairement aux cinq zones d'emploi citées précédemment, la zone de Lavelanet se caractérise par un appareil productif développé : 40 % des salariés, soit 7 points de plus qu'en moyenne régionale, sont employés dans l'industrie, le commerce de gros ou les services aux entreprises. L'économie résidentielle est de ce fait relativement réduite : 31 % des salariés, soit 9 points de moins qu'en moyenne régionale. Le cas de Saint-Girons est différent : la zone présente un appareil productif de poids faible (22 %) et une économie résidentielle dans la moyenne. La densité par habitant, en nombre d'établissements, y est légèrement supérieure à l'ensemble des zones (44 établissements employeurs de l'ESS pour 10 000 habi-

## L'économie sociale et solidaire

L'ESS rassemble quatre grandes familles d'entreprises : les coopératives, les mutuelles, les associations et les fondations. Ces organismes s'inspirent des principes fondateurs de 1845, principes repris dans la charte de 1980 : non rétribution individuelle des profits réalisés, liberté d'adhésion, gestion démocratique selon le principe « une personne, une voix », utilité collective ou sociale du projet.

Le périmètre de l'ESS a été établi en lien avec le réseau des CRESS (Chambres Régionales de l'Économie Sociale et Solidaire). Il est constitué d'un ensemble de catégories juridiques (société mutuelle, SARL ou SA coopérative, association, etc.) dont sont exclues certaines activités définies par le code APE de l'établissement : administration publique, organisations patronales et consulaires, syndicats de salariés, organisations politiques ou religieuses.

tants), mais leur taille moyenne n'est que de 4 salariés (contre 9 salariés en moyenne), ce qui induit une faible densité en nombre d'emplois.

## Les associations constituent les quatre cinquièmes de l'ESS

Les associations représentent 83 % des établissements employeurs de l'ESS, les coopératives 13 %, les mutuelles 4 % ; on compte aussi 15 fondations. La répartition est sensiblement la même en termes d'effectifs salariés.

Parmi les activités des associations, celles du domaine social sont prépondérantes. Elles regroupent plus d'un emploi sur deux et sont le plus souvent orientées vers l'accueil des personnes handicapées ou l'aide à domicile. La plus importante d'entre elles, l'Association pour la Sauvegarde des Enfants Invalides (ASEI), ne compte pas moins de 46 établissements et plus de 2 000 salariés, répartis principalement en Haute-Garonne, Tarn et Hautes-Pyrénées. Ses activités concernent l'enfant et l'adulte handicapés, les malades et les personnes âgées dépendantes : éducation, soins, insertion scolaire, sociale ou professionnelle.

## De nombreux emplois liés à l'éducation

Le domaine éducatif est également très présent et occupe un emploi salarié associatif sur huit. Parmi les associations éducatives qui emploient le plus de salariés, on trouve notamment les établissements d'enseignement privé.

Un quart des associations employeuses relèvent de la catégorie « non classée ailleurs ». Il s'agit des associations exerçant des activités diverses ou polyvalentes, ainsi que les CLAE, organismes de gestion des centres de loisirs associés à l'école. Cependant, du fait même de leur activité (et sans doute de l'apport important du travail bénévole), le poids de ces entreprises de l'ESS est faible en termes d'emplois.

## Coopératives : le poids important des activités financières

Dans les coopératives, les deux tiers des emplois relèvent des activités financières des coopératives de crédit, avec comme premiers employeurs le Crédit Agricole, la Caisse d'Épargne, la Banque Populaire et le Crédit Mutuel.

Les autres coopératives sont pour l'essentiel des coopératives agricoles de production agro-alimentaire (telle La Quercynoise dans la fabrication de produits du Sud-Ouest) ou de commercialisation (dans le commerce de gros de céréales par exemple, la Société Agricole des Terres de Gascogne ou l'Union des Agriculteurs du Comminges). Les coopératives d'activité agricole, telles que les GAEC (Groupements Agricoles d'Exploitation en Commun) ou

les CUMA (Coopératives d'Utilisation du Matériel Agricole en commun), ne sont pas incluses dans le champ de l'étude.

L'emploi salarié des mutuelles se partage principalement entre les activités financières (plus des deux tiers) et les activités relatives à la santé. Parmi les principaux employeurs, on peut citer les entreprises Groupama d'Oc dans les activités financières et La Mutualité Tarnaise dans celles de la santé.

Ainsi, la place de l'économie sociale et solidaire peut être prépondérante dans certaines activités du tertiaire. Dans les secteurs de l'action sociale et des activités financières, plus d'un salarié sur deux appartient à l'ESS. Dans les activités récréatives, culturelles et sportives, le ratio approche un emploi sur deux. Au contraire, le poids de l'ESS est faible dans l'in-

### Dans les associations un salarié sur deux travaille dans le domaine du social

Catégorie de l'établissement de l'ESS	Etablissements employeurs au 31 décembre 2005		Salariés au 31 décembre 2005	
	Nombre	Part en%	Effectifs en milliers	Part en%
<b>Coopératives</b>	<b>1 415</b>	<b>13,0</b>	<b>13,7</b>	<b>13,8</b>
Coopératives agricoles	265	2,4	2,8	2,9
Coopératives de crédit	916	8,4	8,8	8,9
Coopératives de production	85	0,8	0,8	0,8
Coopératives autres	149	1,4	1,2	1,2
<b>Mutuelles</b>	<b>384</b>	<b>3,5</b>	<b>4,9</b>	<b>5,0</b>
Mutuelles (code de la mutualité)	286	2,6	3,2	3,2
Mutuelles (code des assurances)	98	0,9	1,7	1,7
<b>Associations</b>	<b>9 071</b>	<b>83,3</b>	<b>79,0</b>	<b>79,5</b>
Social dont	1 756	16,1	43,4	43,7
<i>aide à domicile</i>	367	3,4	10,4	10,5
<i>aide par le travail</i>	96	0,9	5,0	5,0
<i>accueil des personnes handicapées</i>	266	2,4	12,1	12,1
<i>accueil des personnes âgées</i>	148	1,4	4,9	5,0
<i>crèches et garderies</i>	205	1,9	1,9	1,9
<i>autres</i>	674	6,2	9,1	9,1
Éducation dont	984	9,0	12,6	12,7
<i>formation initiale</i>	462	4,2	9,1	9,2
<i>formation des adultes et formation continue</i>	259	2,4	2,4	2,4
<i>autres</i>	263	2,4	1,1	1,1
Santé	138	1,3	4,2	4,2
Sport	1 547	14,2	2,7	2,7
Culture et loisirs	1 444	13,3	2,6	2,6
Hébergement et restauration	278	2,6	1,4	1,4
Transports	204	1,9	0,5	0,5
Services aux entreprises	437	4,0	3,7	3,7
Autres secteurs	106	1,0	0,4	0,4
Associations non classées ailleurs	2 177	20,0	7,6	7,7
<b>Fondations</b>	<b>15</b>	<b>0,1</b>	<b>1,7</b>	<b>1,7</b>
<b>Ensemble ESS</b>	<b>10 885</b>	<b>100</b>	<b>99,3</b>	<b>100</b>

Source : Insee, Clap (hors agriculture)



dustrie, la construction, le commerce et les services aux entreprises.

## Des salaires relativement bas dans les associations

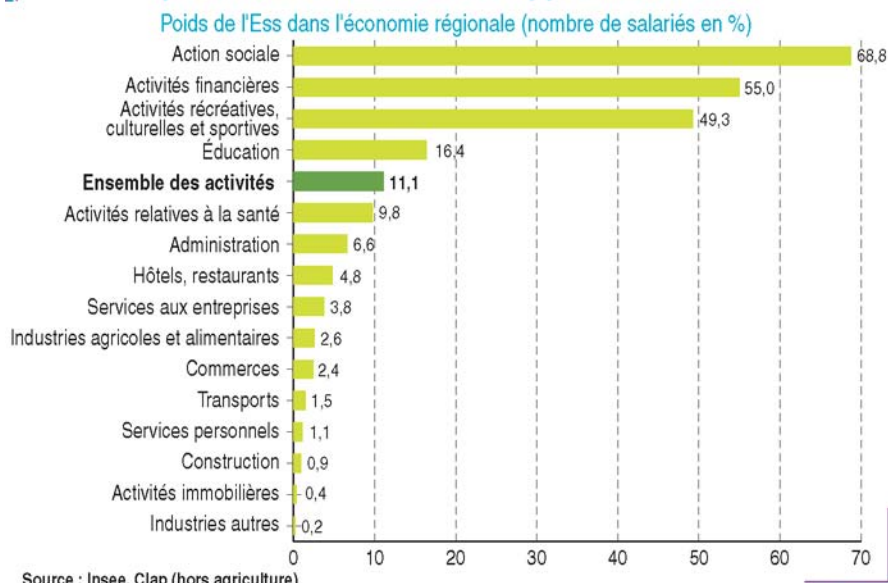
Les rémunérations salariales de l'ESS représentent 9 % de la masse salariale brute versée par l'ensemble des employeurs de la région en 2005. La part de l'ESS est plus faible en termes de salaires versés qu'en termes d'effectifs salariés. Cela s'explique en grande partie par des conditions d'emploi spécifiques du milieu associatif : davantage de temps partiel et d'emplois aidés, moins de cadres. À ces particularités de l'ESS, il convient d'ajouter la contribution importante des emplois bénévoles, au moins dans certaines structures, qui ne sont pas décomptés ici.

Si l'on rapporte la masse salariale brute aux effectifs de l'année exprimés en équivalents temps plein, le salaire brut annuel d'une personne employée toute l'année et à temps complet s'établit à 24 000 € dans les associations, contre 29 800 € dans l'ensemble de l'économie. Dans les coopératives et les mutuelles, le salaire brut moyen est nettement plus élevé : respectivement 33 200 € et 30 900 €.

## Beaucoup de femmes et peu de jeunes

Les activités exercées par l'ESS conditionnent fortement la structure des emplois par sexe, âge et caté-

## Dans les secteurs de l'action sociale et des activités financières, plus d'un salarié sur deux appartient à l'ESS



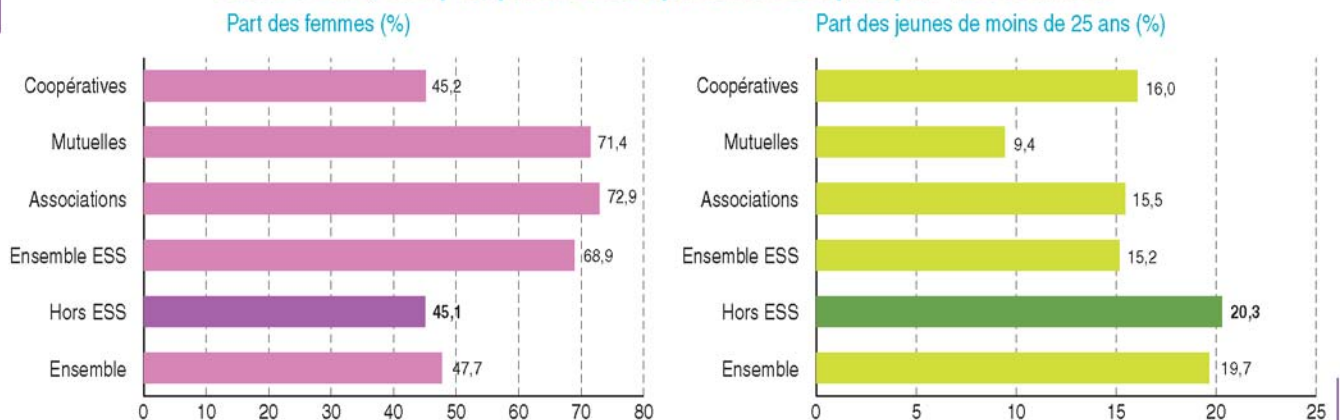
Source : Insee, Clap (hors agriculture)

gorie socioprofessionnelle. Globalement, les femmes sont nettement majoritaires : elles occupent cinq emplois de l'ESS sur sept. Mais elles sont minoritaires dans les coopératives, en particulier dans les coopératives agricoles ou de production où elles occupent moins d'un emploi sur trois. Dans les associations du domaine social, si la quasi-totalité des emplois salariés sont féminins pour les crèches, l'aide à domicile et l'accueil des personnes âgées, ce n'est en revanche pas le cas pour l'aide par le travail où l'emploi salarié est à dominante masculine. Dans les associations éducatives, les femmes sont très présentes dans la formation initiale (75 % des emplois) et beau-

coup moins dans la formation continue (15 points de moins).

Les salariés de l'ESS sont en moyenne plus âgés que dans le reste de l'économie. En particulier, la part des jeunes de moins de 25 ans dans l'ESS est inférieure de 5 points à celle observée en moyenne dans le reste de l'économie. C'est surtout dans les mutuelles que cette part est réduite, et encore plus dans les mutuelles d'assurance (seulement 4 % des emplois). En revanche, dans les associations intervenant dans l'hébergement-restauration, le sport et les transports, la part de jeunes est supérieure à la moyenne régionale tous secteurs confondus.

## Dans l'ESS, cinq emplois sur sept sont occupés par des femmes



Source : Insee, Clap

## Plus d'employés et moins d'ouvriers que dans l'ensemble de l'économie

Les catégories socioprofessionnelles les plus courantes dans l'ESS sont celles des employés et des professions intermédiaires : elles représentent trois emplois sur quatre. Dans les mutuelles, les employés sont particulièrement nombreux (la moitié

des salariés), alors que dans les coopératives, ils n'occupent qu'un emploi sur quatre.

Le taux d'encadrement (part des cadres dans l'ensemble des salariés) est très variable. Il est très supérieur à la moyenne de l'ensemble de l'économie régionale (18 %) dans les associations du domaine de l'éducation (jusqu'à 52 % pour celles orien-

tées vers la formation initiale) et les associations culturelles et de loisirs (36 %). Il s'échelonne entre 11 % et 18 % dans les coopératives et les mutuelles et s'élève à moins de 5 % dans la plupart des associations du domaine social.

### Les plus grosses entreprises en Midi-Pyrénées en 2005 (entreprises encore actives en 2007)

Nom de l'entreprise	Activité	Implantation en Midi-Pyrénées	
		nombre d'établissements	nombre de salariés
<b>Coopératives</b>			
Crédit Agricole Mutuel Nord Midi-Pyrénées	Activités financières	144	2000 à 5000
Caisse d'Epargne et de prévoyance Midi-Pyrénées	Activités financières	234	1000 à 2000
Crédit Agricole Mutuel Toulouse et Midi-Toulousain	Activités financières	110	1000 à 2000
Banque Populaire occitane (Haute-Garonne)	Activités financières	104	1000 à 2000
Banque Populaire occitane (Tarn)	Activités financières	71	500 à 1000
<b>Mutuelles</b>			
Groupama d'Oc	Activités financières	7	500 à 1000
Mutualité Tarnaise	Activ. relatives à la santé	36	250 à 500
Mutuelle assurance instituteurs de France (MAIF)	Activités financières	12	250 à 500
UDSMA Mutualité française Aveyron	Activ. relatives à la santé	26	250 à 500
Mutualité française Haute-Garonne	Activ. relatives à la santé	14	250 à 500
<b>Associations</b>			
Association Sauvegarde des Enfants Invalides (ASEI)	Action sociale	46	2000 à 5000
Association Rég. Sauvegarde Enfants Ado Adultes (ARSEAA)	Action sociale	29	1000 à 2000
Association Nationale de Recherche et d'Action Solidaire (ANRAS)	Action sociale	31	1000 à 2000
Association Départ. Amis Parents Enfants Inadaptés (ADAPEI)	Action sociale	13	1000 à 2000
Association hospitalière Sainte-Marie	Activ. relatives à la santé	22	500 à 1000
<b>Fondations</b>			
Fondation Bon Sauveur d'Alby	Activ. relatives à la santé	1	1000 à 2000
Fondation Orphelins Apprentis d'Auteuil	Action sociale	2	100 à 200
Institut des jeunes aveugles	Action sociale	1	100 à 200

Source : Insee, Clap

## Sources

Le système **Clap** (Connaissance Locale de l'Appareil Productif) a pour objectif de fournir des statistiques localisées au lieu de travail jusqu'au niveau communal, sur l'emploi salarié et les rémunérations. Il est alimenté par différentes sources : le Répertoire national des entreprises et des établissements (Sirène), les DADS (Déclarations annuelles de données sociales), les bordereaux récapitulatifs de cotisations de l'URSSAF (Union pour le Recouvrement de Sécurité Sociale et des Allocations Familiales) et les fichiers de paye de la fonction publique d'État. Les organisations sans salarié n'étant pas tenues de se déclarer dans un Centre de Formalités des Entreprises, elles sont mal connues du répertoire Sirène. C'est pourquoi le choix a été fait de ne prendre en compte que les établissements employant des salariés.

La **DADS** (Déclaration Annuelle de Données Sociales) est une formalité déclarative que doit accomplir toute entreprise employant des salariés. Dans ce document commun aux administrations fiscales et sociales, les employeurs fournissent l'effectif salarié de chaque établissement, le montant des rémunérations versées et les caractéristiques de chaque salarié. Dans l'étude, le champ des DADS retenu couvre l'ensemble des employeurs et de leurs salariés, à l'exception des agents de l'État, de l'agriculture (secteur couvert mais très incomplet dans les Dads 2005), des services domestiques et des activités extraterritoriales. Les salariés pris en compte sont ceux qui résident en Midi-Pyrénées.

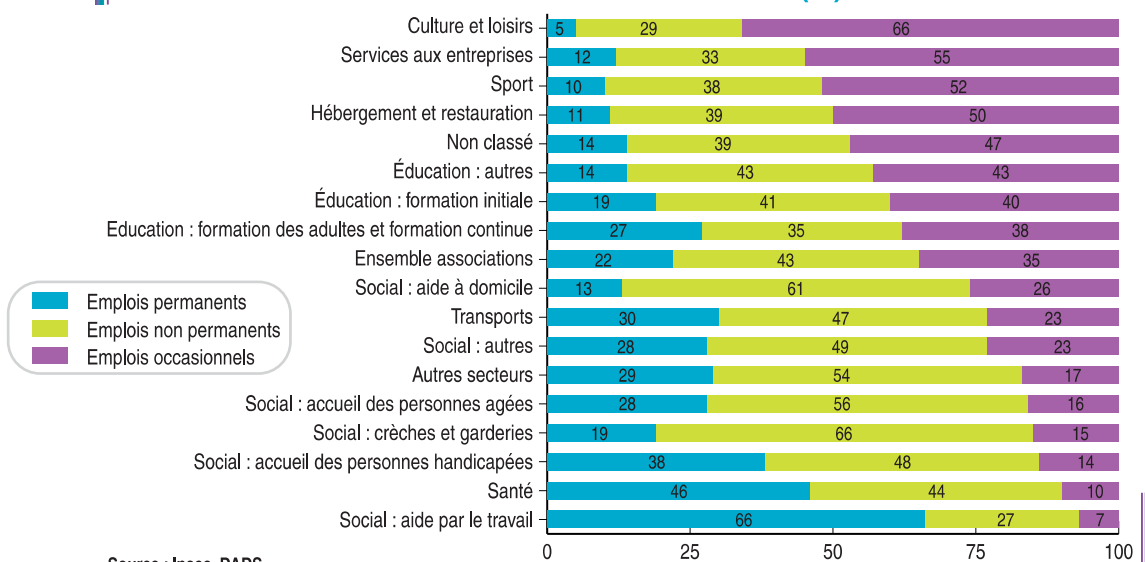
# D

## ans les associations, l'emploi occasionnel est plus fréquent qu'ailleurs

Les emplois rémunérés peuvent être décomposés en trois catégories : les *emplois permanents* (salariés à temps plein du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre), les *emplois occasionnels* (durée du contrat, nombre d'heures travaillées et/ou rémunérations très faibles) et, entre les deux, les *emplois non permanents* (et non occasionnels).

Dans les associations de Midi-Pyrénées, les emplois occasionnels représentent un emploi salarié sur trois, contre un sur cinq dans le reste de l'économie régionale, hors ESS. Pour les hommes, la part des emplois occasionnels est encore plus importante : 42 % des emplois masculins des associations sont occasionnels, soit 10 points de plus que pour les emplois féminins. C'est dans les associations culturelles et de loisirs que la part des emplois occasionnels est la plus élevée : 66 % en moyenne, dont 71 % pour les hommes et 58 % pour les femmes. Au contraire, dans les associations d'aide par le travail, deux emplois sur trois sont des emplois permanents (donc très stables) et 7 % seulement sont des emplois occasionnels. D'une manière générale, par rapport à la moyenne des associations, l'emploi occasionnel est relativement moins fréquent dans les associations sanitaires ou sociales et relativement plus fréquent dans les associations éducatives, culturelles ou sportives, en raison de la saisonnalité de leurs activités.

Répartition entre les différentes formes d'emploi dans les associations en 2005 (%)



Source : Insee, DADS

# P

## our en savoir plus

- « L'économie sociale et solidaire en Midi-Pyrénées », dossier n° 105, juillet 2001.
- « Économie sociale et solidaire : de l'aide ménagère à Marvejols au banquier à Montpellier », Insee Languedoc-Roussillon, Repères Synthèses n° 7, août 2007.
- « Économie sociale et solidaire : 9 000 établissements employeurs », Insee Aquitaine, Le quatre pages, n° 133, octobre 2004.
- « L'économie sociale et solidaire rassemble près de 10 % des salariés de la région », Insee Rhône-Alpes, La lettre n° 76, juin 2007.
- « La place de l'économie sociale et solidaire en Bretagne », Insee Bretagne, Octant n° 108, mars 2007
- Sites :  
Insee Midi-Pyrénées : [www.insee.fr/mp](http://www.insee.fr/mp)  
Cress : [www.cress-midipyrenees.org](http://www.cress-midipyrenees.org)

INSTITUT NATIONAL DE LA STATISTIQUE  
ET DES ÉTUDES ÉCONOMIQUES  
DIRECTION RÉGIONALE  
DE MIDI-PYRÉNÉES

Téléphone : 05 61 36 61 36  
Télécopie : 05 61 36 62 00  
Adresse : 36, rue des Trente-Six-Ponts  
BP 94217  
31054 TOULOUSE CEDEX 4

Directrice de la publication :  
**Magali Demotes-Mainard**  
Rédacteur en chef : **Bernard Nozières**  
Maquettiste : **Évelyne De Mas**

Imprimeur : Escourbiac  
Dépôt légal : février 2008  
ISSN : 1262-442X  
CPPAP : 183AD